

RECTORAT
Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires,
VU le décret n°84.914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
VU le décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 31 juillet 2017 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté en date du 8 septembre 2017 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions académiques paritaires compétentes à l'égard des psychologues de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018,
VU le procès-verbal de la répartition des sièges du 7 décembre 2018,
Considérant les changements d'affectations à la rentrée 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » est composée comme suit :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION
(5 titulaires - 5 suppléants)**

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
M. Gérard MARIN	Secrétaire général de l'académie de Créteil
Mme Elisabeth BOYER	Cheffe du service académique d'information et d'orientation
Mme Carole DUBARLE-MEYER	Secrétaire Générale DSDEN 94
Mme Catherine VIÉ	Inspectrice de l'éducation nationale d'information et d'orientation du Val de Marne

SUPPLÉANTS

M. Mehdi CHERFI	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources humaines de l'académie de Créteil
Mme Rachel HENRY	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Isabelle GARNIER-DUVAL	Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Sylvie TROUSSET	Cheffe de service de la DPE 10

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (5 titulaires - 5 suppléants)

TITULAIRES

Classe exceptionnelle du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

Mme Corinne ZITTE-MOUFAKKIR	CIO 94 – IVRY SUR SEINE
------------------------------------	----------------------------

Hors classe du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

Mme Christine PRIGENT	Circ. De Val d'Europe 77 – SERRIS
Mme Géraldine DURIEZ	CIO d'Épinay-sur-Seine 93 - ÉPINAY SUR SEINE

Classe normale du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUippFSU

Mme Corine TISSIER	CIO 94 - VINCENNES
Mme Véronique OSIKA-FONTENOY	Circ. de Val d'Europe Serris 77 - SERRIS

SUPPLEANTS

Classe exceptionnelle du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

.....

Hors classe du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre du SNES-SNUipp-FSU

Mme Elisabeth STRAUSS

CIO
93 - AUBERVILLIERS

.....

Classe normale du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

Au titre SNES-SNUipp-FSU

M. Bruno LUTTEAUER

Circ.de Livry Gargan et de Pavillons-
sous-Bois
93 - LIVRY GARGAN

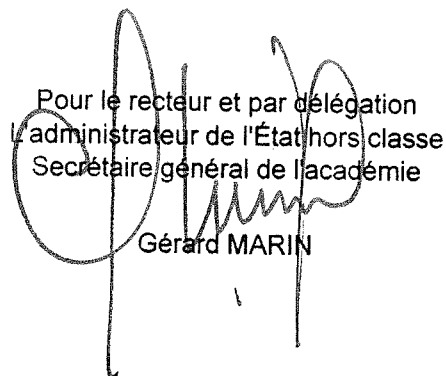
Mme Nathalie PANIER

Circ. du Raincy-Clichy-sous-Bois
93 - CLICHY SOUS BOIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} février 2022 L'arrêté de composition du 23 avril 2021 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1^{er} février 2022

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN